

## FICHE PRATIQUE

### PROPAGANDE ÉLECTRONIQUE

mise à jour le 02 mai 2022

#### Quelle est la finalité du dispositif ?

Donner la possibilité aux électeurs de consulter les circulaires (professions de foi) des binômes de candidats aux élections départementales .

C'est un moyen d'information complémentaire à l'envoi d'une version papier au domicile de l'électeur.

#### Qui est concerné ?

Les candidats aux élections législatives dont la propagande électorale a été validée par la commission de propagande.

#### Quelle est la procédure ?

Le candidat fait parvenir à la Préfecture ( pôle structures territoriales – élections) une clé USB à remettre en main propre au secrétariat de la commission de propagande, un récépissé sera alors délivré au déposant

La clé USB doit contenir la version numérique de la circulaire validée par la commission de propagande et une version facile à lire et à comprendre, (FALC), de la circulaire.

La conformité de la circulaire numérique avec celle présentée à la commission de propagande est vérifiée.

La circulaire numérique et sa version facile à lire et à comprendre sont validées par la commission de propagande.

Ces documents sont alors mis en ligne par la Préfecture (pôle structures territoriales – élections) sur un site dédié.

Les circulaires seront consultables à partir du 30 mai.

Si un candidat ne souhaite pas fournir cette version électronique , il doit en informer par écrit les services de la Préfecture (pôle structures territoriales – élections).

#### Quelles sont les caractéristiques des documents ?

Chaque circulaire numérique transmise devra impérativement respecter les critères suivants :

- tenir en **une ou deux pages**,
- avoir un **poids inférieur à 2 Mo**,
- être au **format A4 paysage ou portrait**
- être une **extension de type PDF**.

Les circulaires doivent être strictement identiques à celles validées par la commission de propagande.

Le candidat doit aussi fournir une version facile à lire et à comprendre, FALC, de sa circulaire.

Un site dédié permet aux candidats de vérifier leurs fichiers en amont du dépôt :

<https://je-teste-ma-professiondefoi.interieur.gouv.fr>.

#### Documentation et informations associées

- la méthode Facile à lire et à comprendre (FALC) : <https://www.unapei.org/actions/agir-avec-nous/transcrire-en-falc/>
- Vérification de la circulaire avant son dépôt : <https://je-teste-ma-professiondefoi.interieur.gouv.fr>.
- Adresse mail à laquelle transmettre la propagande : [pref-elections@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-elections@aveyron.gouv.fr)
- Consultation de la propagande à partir du 30 mai 2022 : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr>